SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Projet soumis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Identification

Nom du propriétaire : _____

Adresse du propriétaire : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Nom du requérant (si différent du propriétaire) : _____

Téléphone : (____) _____ Courriel : _____

Emplacement du projet

Adresse : _____

Terrain vacant (numéro de lot) : _____

Nature de la demande

☐ Nouvelle résidence _____ (Dimensions)
☐ Nouveau commerce _____ (Dimensions)
☐ Agrandissement _____ (Dimensions)
☐ Garage : _____ (Dimensions)
☐ Enseigne détachée _____ (Dimensions)
☐ Enseigne murale _____ (Dimensions
☐ Rénovation : _____

Matériau et couleur

Matériau de revêtement extérieur : _____ Couleur : _____
Matériau de la toiture : _____ Couleur : _____

Signature : _____ Date : _____

Espace réservé à la municipalité

Type de PIIA

☐ Terrain riverain à un lac _____ (Nom du lac)
☐ Terrain à 100 m d'un lac _____ (Nom du lac)
☐ Secteur à une altitude supérieure à 375 m
☐ Secteur avec des pentes supérieures à 20%
☐ Noyau villageois
☐ Secteur commercial

Matricule : _____ No de la demande : _____

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Le règlement sur les PIIA à Saint-Hippolyte

Ce règlement a été élaboré de façon à assurer une bonne intégration du projet dans le secteur où il se trouve et plus particulièrement de conserver le caractère champêtre de notre milieu. Il s'applique pour tous les terrains situés à moins de 100 mètres d'un lac, dans un secteur dont l'altitude est supérieure à 325 mètres ou dans un secteur avec des pentes supérieures à 20%.

Documents à déposer selon le type de projet

Les documents suivants doivent être déposés pour une demande soumise à un PIIA :

Nouvelle construction et agrandissement

- Formulaire de demande dûment complété;
- Plan de construction avec toutes les élévations et les planchers;
- Certificat d'implantation préparé par un arpenteur;
- Vue en 3D (côté lac ou côté rue pour un secteur montagneux)

Rénovation

Formulaire de demande dûment complété

Enseigne

- Formulaire de demande dûment complété
- Plan en couleur de l'enseigne avec les dimensions

Processus d'une demande de PIIA

1) Réception de la demande par le service d'urbanisme et vérification de la recevabilité de celle-ci.

2) Lorsque complète, la demande est soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation au Conseil municipal. Les membres du Comité se réunissent normalement le deuxième vendredi du mois. La demande doit être acheminée une semaine auparavant.

3) La demande est soumise pour décision au Conseil municipal lors d'une assemblée publique. Celui-ci siège normalement le deuxième mardi du mois.

4) Émission du permis ou du certificat d'autorisation.

Principale tarification

Lacs, secteurs montagneux,noyau villageois et route 333

➢ Nouvelle construction	550$
➢ Agrandissement	330$
➢ Rénovation	220$
➢ Nouvelle construction accessoire	220$
➢ Nouvelle enseigne	55$
➢ Modification d'une enseigne	55$
➢ Projet global de construction et d'aménagement	550$